

## Un serpent dans mon jardin ? Une chauve-souris sous mon toit ? Pas de panique, j'appelle l'APIE !

Le printemps et l'été sont des saisons particulièrement propices à l'observation de la nature. A cette saison, la faune est très active et les rencontres avec nos amis à plumes, à poils ou à écailles sont fréquentes.

Les serpents et les chauves-souris profitent de la période estivale pour s'alimenter et se reproduire. C'est le moment de l'année où les occasions de les croiser, dans votre jardin, votre maison ou en pleine nature, ne manquent pas. Ceci est une chance car ces espèces sont particulièrement menacées en France et tendent à disparaître de nos paysages. Néanmoins, ces rencontres peuvent être source d'inquiétude et susciter stress et affolement.



*Coronelle lisse (APIE)*



*Chauve-souris (APIE)*

Si vous repérez un serpent dans votre jardin ou une chauve-souris dans votre grenier, oubliez la pelle, le bâton et la gousse d'ail pour vous débarrasser des intrus ! Observez, prenez une photo et appelez directement l'Association Porte de l'Isère Environnement qui pourra vous conseiller et, si besoin, intervenir pour résoudre votre problème de colocation. La plupart des serpents que vous pouvez rencontrer (9 sur 10) sont des couleuvres, totalement inoffensives. De même, les chauves-souris ne sont pas des vampires suceurs de sang qui risquent de se prendre dans vos cheveux.

N'oubliez pas que toutes les espèces françaises de reptiles et de chauves-souris sont protégées par la loi parce qu'indispensables à la bonne santé de nos écosystèmes, mais aussi parce qu'ils aident à réguler certaines espèces non désirées par l'Homme (souris, mulots ou campagnols pour les serpents et moustiques pour les chauves-souris).

Ce sont des animaux discrets et difficiles à observer, qui occupent fréquemment les caves, les combles, les greniers ou encore les vieilles granges et passent le plus souvent inaperçues. Mais si vous détectez leur présence (cris, guano, traces d'urine, mues, observation d'individus, ...) il se peut que celle-ci vous pose des problèmes de cohabitation.

Dans ce cas, vous pouvez contacter l'APIE par téléphone au **04 74 95 71 21 / 06 56 68 57 60** ou par mail à l'adresse : **[sos.faune-sauvage@apie-asso.net](mailto:sos.faune-sauvage@apie-asso.net)**

Par ailleurs, afin d'améliorer nos connaissances sur la répartition de ces espèces, aujourd'hui largement menacées, l'association APIE effectue un recensement des sites favorables pour leur hibernation et/ou leur reproduction sur la commune.

Les dérangements réguliers, surtout en période hivernale, peuvent leur être fatal. Alors, protégez-les, et signalez leur présence à l'APIE!



Association  
Porte de l'Isère  
Environnement  
[apie-asso.net](http://apie-asso.net)

